

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alexandre Lattès.....*Président*

Gwendoline Théron.....*Administrateur*

Patrick Dupré.....*Administrateur*

Yves Dupré.....*Administrateur*

Denis Bodin.....*Administrateur*

Sébastien Moxhet.....*Administrateur*

COGEVAL – Société pour le Conseil

Et la Gestion de Valeurs Mobilières.....*Administrateur*

COMMISSAIRE AUX COMPTES SAS WOLFF & ASSOCIÉS

27 route du Cendre
CS 40159
63808 Cournon d'Auvergne cedex
Tél. : 04 73 84 77 36
Fax : 04 73 69 82 35
Courriel : mab@mab-immobilier.com
RCS Clermont-Ferrand B 855 201 521
Société Anonyme

SOMMAIRE

Le mot du Président	5
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	7
Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	15
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	16
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	19
Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 24 juin 2020	21
Bilan au 31 décembre 2019.....	23
Compte de résultat de l'exercice 2019	25
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	27
Filiales et participations	28

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2019 s'est révélé être une bonne année pour votre société, montrant une hausse de plus de 11% des loyers, ce qui en fait notre record absolu. Cette progression s'explique par la prise en compte plus complète de plusieurs actifs majeurs, acquis très récemment. Elle a pour corollaire la forte hausse des dotations aux amortissements, ce qui est sain pour une société comme la nôtre et conduit à un résultat d'exploitation stable et un résultat courant en diminution. Au vu de ce qui suivra, nous ne nous en plairons pas.

L'absence de cession d'actifs en 2019 conduit à un résultat exceptionnel peu significatif, contrastant avec 2018. Cependant, nous avons travaillé à accroître le parc et préparer la cession d'actifs répondant moins à nos standards et difficiles à louer.

A nouveau, le travail de notre équipe a permis de réduire le taux de vacance, dans un environnement qui semblait assaini : nous avons constaté une moindre tendance de nos locataires à rechercher l'acquisition de leurs locaux et davantage de facilité à permettre la rencontre entre le besoin de nos clients et les solutions que nous sommes en mesure de leur proposer. Cet assainissement s'est accompagné, en revanche, d'une difficulté récurrente à trouver des acquisitions de qualité à des niveaux de rentabilité acceptables, problème récurrent lié à l'afflux de liquidités sur notre marché et aux taux d'intérêt extrêmement bas. Nous avons déjà, ces dernières années, souligné les effets néfastes de ces politiques, au moins dans notre secteur.

C'est dans ce ciel plutôt serein qu'a éclaté une crise sans égal depuis plusieurs générations. Le présent rapport n'est pas le lieu pour commenter les dimensions politiques, sociales et, avant cela, humaines et médicales de la tempête qui frappe notre pays, comme une grande partie du monde. Nous nous bornerons ici donc aux aspects économiques qui touchent votre société, après avoir précisé que des précautions ont été prises pour protéger nos collaborateurs, en permettant le télétravail en particulier, tout en gardant le contact avec nos clients.

Votre société a les reins solides. Une gestion prudente, en bon père de famille, est sa marque de fabrique : notre trésorerie, soutenue par les cessions de 2018, était donc encore abondante à la fin de l'exercice 2019, nous permettant de faire face à l'interruption des paiements de nombreux locataires. Il est clair que le confinement cause des dommages majeurs au tissu économique, lesquels s'aggravent semaine après semaine. Il nous paraît également clair, sans porter de jugement sur ces décisions en elles-mêmes, que les conditions du déconfinement vont rendre la reprise économique très lente et progressive pour beaucoup d'acteurs économiques et, donc, prolonger les difficultés de beaucoup d'entreprises.

Maison Antoine Baud accompagne ses clients et cherche à construire des relations d'affaires de qualité, sur la durée. Nous prenons donc notre part dans l'effort national et les dommages subis par presque tous. Il faut cependant bien dire que le bailleur est facilement mal vu et critiqué, les pouvoirs publics ayant de plus une nette tendance à leur demander des efforts importants, sans contrepartie significative, sans faire d'ailleurs de différence entre les petits acteurs comme nous, et les très grandes foncières, alors que nous comptons bien moins de grandes entreprises parmi notre clientèle, sa fragilisation devenant aussi la nôtre.

Les mesures de chômage partiel ou de délais pour régler les prélèvements sociaux ne peuvent nous apporter de soutien significatif au vu de nos effectifs limités. D'autre part, notre gouvernement ne montre aucune intention de faire un effort en réduisant la contribution foncière des entreprises que constitue la taxe foncière, par exemple. De plus, l'idée saugrenue, de ce même gouvernement, de refuser toute aide aux entreprises qui distribueraient un dividende constitue une épée de Damoclès au-dessus de notre tête : nos résultats de 2019 n'ont rien à voir avec la crise que nous vivons en 2020, le droit des actionnaires aux fruits d'une bonne gestion restant intact. Nous avons cependant obtenu de nos principales banques des reports temporaires de la majorité des emprunts, pendant environ 6 mois.

Il n'est pas possible, au moment d'éditer ce rapport, d'estimer ni l'ampleur de la récession, ni sa durée. Le coût qui nous incombera en définitive dépassera inévitablement ce que nous constatons déjà, et dépendra aussi des mesures réglementaires qui continuent à être prises.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a pris la décision, par un choix assumé de flexibilité, de maintenir une proposition de dividende, restreinte, mais qui serait mise en paiement tardivement, nous réservant ainsi la possibilité de demander à l'assemblée de ne pas approuver cette proposition et donc d'annuler le dividende. Une telle décision nous ouvrirait la ressource de faire appel au prêt garanti par l'Etat d'un montant égal à 25% de notre chiffre d'affaires, à un taux supérieur à ce que nos banques nous accordent habituellement. Nous espérons ne pas en avoir besoin mais conserverons jusqu'à fin juin cette option.

Si la crise nous frappe comme presque l'ensemble de l'économie marchande, ce qui laisse craindre un exercice 2020 moins profitable, hors résultat exceptionnel, que 2019, nous sommes cependant bien armés pour y faire face. Cette crise pourrait aussi conduire à un assainissement de notre secteur, trop longtemps baigné dans un excès de liquidités bon marché, et ouvrir aux acteurs résilients des opportunités de développement porteuses d'une croissance future saine et d'une rentabilité restaurée. C'est le vœu que nous faisons pour l'avenir de votre société.



Société Anonyme au capital de 3 096 336 €
Siège social : 27 route du Cendre 63800 Cournon d'Auvergne
RCS Clermont-Ferrand 855 201 521

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

En 2018, nous vous avons annoncé des records battus, cette année 2019 aura été de la même trempe :

39,162 milliards d'Euros investis soit + 23% par rapport à 2018 globalisant l'ensemble de l'immobilier hors logements et hôtels, toutes régions confondues.

Plus de 27 milliards pour les bureaux, 6 milliards pour les commerces, quasiment 5 milliards pour les entrepôts, un peu plus du milliard cent pour les locaux ou parcs d'activités, le solde représentant les immeubles mixtes.

La demande placée a également augmenté dans quasiment toutes les régions quelle que soit la destination excepté la logistique qui a beaucoup baissé notamment à Lyon du fait d'une année 2017 exceptionnelle.

L'offre quant à elle, a diminué partout du fait de la rareté du foncier mis à disposition auprès des promoteurs et des utilisateurs. Cela est particulièrement vrai pour les fonciers devant recevoir des locaux industriels ou de services et des entrepôts-logistique.

Les taux de rentabilité :

- Les bureaux « Prime » ont été stables à Paris QCA à 2,75% et ont baissé à Lyon pour atteindre un taux jamais recensé de 3,5%,
- Les locaux d'activités ont baissé d'un point pour arriver à 5.5%,
- La logistique est arrivée à un seuil historique de 4.2%.

Concernant Maison Antoine Baud, notre parc représente désormais 151 655 m² principalement composés de locaux d'activités, de logistique et un peu de commerces soit une augmentation d'un peu plus de 10%.

Notre taux de remplissage est de 90% sans compter les baux en cours de signature et les compromis de vente signés. En prenant en compte ces signatures, notre taux serait de 95%.

Dans le courant de l'année, nous avons :

- cédé un petit lot de bureaux situé à Clermont-Ferrand,

- acquis un immeuble neuf à usage d'entrepôt-logistique loué situé à Cébazat (Puy de Dôme),
- construit à :
 - Rennes une extension de 1 700 m² d'un entrepôt pour le compte d'un de nos locataires,
 - Cournon d'Auvergne, un petit immeuble de 1 250 m² à usage de locaux d'activités en blanc.
 - Gerzat, un petit immeuble de 750 m² à usage de locaux d'activités en blanc.

Quelques mots sur nos résultats avant de passer en revue successivement :

- La situation qui se profile en 2020 du fait de la crise de la pandémie issue de la COVID-19,
- La situation dans chacune de nos régions (à noter que les sites non évoqués ci-dessous n'ont pas vécu d'évolution notoire et sont totalement loués),
- Nos filiales et participations,
- Les comptes de l'exercice,
- Les délais de règlement des factures émises et reçues,
- Les questions diverses.

Notre résultat d'exploitation a augmenté très légèrement en 2019 pour atteindre 2 091 126 € contre 2 057 456 € en 2018.

Notre résultat courant avant impôt a baissé en 2019 pour atteindre 2 021 825 € contre 2 416 732 € en 2018 (cette baisse s'explique par aucune cession d'immeuble en 2019 versus 2018).

Notre résultat financier ressort négatif à - 68 879 € (- 108 961 € par rapport à 2018).

Notre résultat exceptionnel cette année, a fortement chuté : 90 840 € en 2019 contre 2 197 318 € en 2018 (aucune cession d'immeuble excepté un très petit lot de bureaux précité).

Les loyers consolidés de MAB et ses filiales (SNC Berges Saint Denis pour 50%) s'établissent à : 6 961 900 € (Pour mémoire, 2018 : 6 864 734 € - 2017 : 6 348 057 €).

Concernant l'année 2020 et les conséquences connues à ce jour de la crise issue de la pandémie dite « COVID 19 », conséquences qui peuvent cependant évoluer tout au long de l'année, nous nous devons de vous communiquer quelques éléments significatifs concernant notre activité, les décisions prises vis-à-vis de nos locataires et l'impact potentiel sur nos comptes :

- Conformément aux « recommandations appuyées » du Ministre des Finances, Monsieur Bruno Lemaire et conformément aussi aux accords passés entre les grands bailleurs et les instances représentatives des commerçants et grandes enseignes, nous avons accordé à l'ensemble de nos locataires concernés (uniquement les TPE touchées par une fermeture administrative) une gratuité de loyer du 2^{ème} trimestre. Seules les charges et remboursements de taxe foncière ont été facturés pendant cette période.
- Quelques locataires « industriels ou de services », très impactés directement ou indirectement par les mesures de fermeture administrative, nous ont demandé divers accommodements portant, soit sur des reports de loyers plus charges et taxe foncière,

soit sur une gratuité de loyer d'un à trois mois. Nous avons arbitré au cas par cas en limitant au minimum les concessions accordées,

- L'ensemble des reports de loyer acceptés sont récupérables sur l'année 2020.
- Nous tentons de négocier des contreparties aux divers aménagements évoqués ci-avant,
- A ce jour, nous avons estimé notre participation aux aides auprès de nos locataires par émission d'avoirs à un montant de l'ordre de 350 à 400 000 € HT. Nous estimons qu'un prolongement de la situation pourrait impacter notre activité d'un montant de loyer pouvant atteindre 1.000.000 € sur l'exercice 2020.
- Nous avons demandé à nos partenaires bancaires le report de 6 mois de nos crédits en cours excepté pour ceux qui se finissent en 2020 ou à mi 2021. Ils ont tous été acceptés, soit en reportant les 6 mois en fin-de crédit, soit par un étalement sur 6 mois ou 3 ans.

1) LA SITUATION EN AUVERGNE

➤ **Aubière, Carré Sud**

Deux nouveaux commerces se sont installés en 2019. Hormis 2 locaux de bureaux et un local commercial encore disponibles, la totalité de « Carré Sud » est louée à fin 2019.

3 renouvellements de baux ont été signés en 2019.

L'exploitation est régulière, la majorité des commerçants est satisfaite. Certains commerçants nous font part de leurs difficultés dans les secteurs habillement, mobilier et restauration.

➤ **Aubière**

Notre immeuble de commerce de 770 m² rue des Chazots acquis en 2018 est toujours entièrement loué.

➤ **Les différents sites de Cournon :**

Les immeubles existants :

Compte tenu des m² détenus, la vacance est normale en locaux d'activités : 2 759 m² (dont 600 m² à démolir et 1 020 m² en cours de négociation) et en bureaux : 369 m².

Les acquisitions et constructions :

Nous avons construit en 2019 (sur un foncier acquis en 2018) un immeuble à usage de locaux d'activités d'une surface de 1 283 m², dont la moitié est déjà louée et occupée.

➤ **Clermont Nord**

Deux locaux commerciaux à usage d'activité sont vacants à fin 2019. Les commerces restent tous loués dans des conditions courantes, à l'exception d'un local suite à une défaillance d'entreprise récente.

Nous avons obtenu un permis de construire pour développer un parc d'activités d'environ 4 000 m² sur l'emprise foncière non bâtie. Un premier locataire a été trouvé. Les travaux démarreront fin 2020.

➤ **Clermont Ferrand – Centre Victoire**

Nous avons signé en juin 2019 une promesse de vente des lots qu'il nous restait dans cet immeuble de bureaux.

➤ **Clermont Ferrand – zone des Gravanches**

L'ensemble de 7 500 m² composé d'un entrepôt et d'un immeuble de bureaux séparé, acquis en 2018, est toujours loué à 100%.

➤ **Cébazat**

Notre immeuble à usage de locaux d'activités rue Panhard reste loué au même locataire. Nous avons acquis en 2019 un bâtiment neuf à usage d'entrepôt, d'une surface totale de 12 600 m², avenue de Champ Roche. L'immeuble est 100% loué à 2 locataires.

➤ **Gerzat – avenue du Sancy**

Le 1^{er} immeuble est toujours loué.

Nous avons construit et livré en 2019 un 2^{ème} immeuble de 750m² d'activités, divisés en 2 lots : l'un est loué et l'autre toujours vacant à fin 2019.

2) LA SITUATION EN ILE DE FRANCE

➤ **Clichy**

Taux de remplissage 100 %.

➤ **Les Clayes-sous-Bois**

Les locaux sont vacants à 100 %. Nous avons signé en août 2019 une promesse de vente pour la totalité de ce site.

➤ **Morangis**

Immeuble totalement loué.

➤ **Savigny-le-Temple**

Immeuble totalement loué.

➤ **Semoy (proche Orléans)**

1^{er} immeuble : totalement loué.

2^{ème} immeuble : construction achevée en 2019. 2 lots sur 4 sont loués.

3) LA SITUATION DANS LE NORD

➤ **Lys Lez Lannoy**

Ce site de 3 immeubles de bureaux reste entièrement loué à une seule entreprise.

4) LA SITUATION EN RHÔNE ALPES

➤ **Vaulx-en-Velin**

Immeuble de bureau : promesse de vente signée en octobre 2019 avec un locataire pour l'acquisition de la totalité du bâtiment (1 729 m²).

Les immeubles d'activités sont entièrement loués.

➤ **Saint-Priest**

Immeuble de bureaux : entièrement loué.

Immeuble à usage d'entrepôt : entièrement loué.

➤ **Genas**

Immeuble d'activités entièrement loué.

Reste à louer une petite surface de bureaux.

5) LA SITUATION EN PACA

➤ **Vitrolles**

Entrepôt entièrement loué.

➤ **Marseille**

Bureaux : bâtiment B entièrement loué à fin 2019. Restent quelques surfaces dans le bâtiment A qui peinent à trouver preneur en raison de l'état du bâtiment, qui fera prochainement l'objet de travaux d'amélioration.

Activité : 100% loué.

6) LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

➤ **SNC Berges Saint-Denis**

Immeuble loué dans sa quasi-totalité (vacance 731 m²). La Société dégage cette année un résultat positif de 281 381 € contre 398 737 € en 2018.

➤ **SNC Foncière Trinité Sud**

Résultat positif de 162 283 € contre 168 786 € en 2018.

➤ **SNC Foncière Trinité Quatre**

Suite à la cession en 2018 du dernier immeuble détenu par cette société, celle-ci a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) au profit de MAB courant 2019 et a été dissoute.

7) LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les produits d'exploitation ont atteint 8 677 838 € contre 7 967 711 € en 2018.

Le résultat d'exploitation est en augmentation à 2 091 126 € (vs 2 057 456 € en 2018).

A noter : hausse des amortissements 3 318 712 € (vs 2 684 205 € en 2018).

Le bénéfice net après impôts s'élève à 1 470 737 € (vs 3 185 145 € en 2018)

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante de ce résultat :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Bénéfice net de l'exercice | 1 470 737 € |
| ▪ Report à nouveau antérieur | 2 500 000 € |
| ▪ Bénéfice distribuable | 3 970 737 € |
| ▪ A la distribution d'un dividende | 541 858,80 € |
| ○ Un dividende ordinaire de 2,80 € pour chacune des 193 521 actions composant le capital social, | |

Ce dividende est éligible, pour les associés personnes physiques domiciliés en France à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts de 40%.

Il sera mis en distribution le 15 septembre 2020 dans les caisses de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

- Aux autres réserves 928 878 €
- Au report à nouveau 2 500 000 €

Les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2016 : Dividende global de 580 563 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%
- 2017 : Dividende global de 541 858,80 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%,
- 2018 : Dividende global de 967 605 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%,

8) DELAI DE REGLEMENT DES FACTURES RECUES ET EISES NON REGLEES

Enfin, nous devons vous informer du délai de règlement des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 I.-1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I.-1° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et plus)		
Nombre de factures concernées						0						40
Montant total des factures concernées TTC						40 367,49	- 1 390,80	-	17 094,91	56 071,60		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC						0,48%	-0,01%	0	0,20%	0,67%		
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						12						
Montant total des factures exclues TTC						261 053,76						
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours date de facturation					Délais contractuels : - 15 jours pour les clients à loyer mensuel - 30 jours pour les clients à loyer trimestriel Délais légaux : 30 jours date de facturation						

9) QUESTIONS DIVERSES

➤ L'exercice des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

Nom, prénom du mandataire	Autres sociétés dans lesquelles sont exercés des mandats et des fonctions	Mandats et fonctions exercés
Monsieur Alexandre LATTÈS Président du Conseil d'Administration	COGEVAL France SAS COGEVAL Belgique BOUSCAS SA	Président Administrateur délégué Administrateur
Madame Agnès CHOTARD Représentant permanent de COGEVAL France SAS	COGEVAL Belgique	Administrateur délégué
Madame Gwendoline THERON	COGEVAL Belgique	Administrateur Délégué
Monsieur Patrick DUPRÉ Administrateur – Directeur Général	Néant	
Monsieur Yves DUPRÉ Administrateur jusqu'au 10 mai 2019	Néant	
Monsieur Denis BODIN Administrateur	Liberty Management Blue Colibri Blue Colibri France Spazio	Directeur Général Gérant Administrateur Administrateur
Monsieur Sébastien MOXHET Administrateur	Capital Pierre Résidentiel SAS Panthéon-Laromiguière	Directeur Général Directeur Général

➤ Renouvellement du mandat d'un Administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre LATTES arrive à échéance, et se représente à vos suffrages.

Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

➤ **Ratification de nomination provisoire d'administrateur**

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Thibaut d'ANTERROCHES faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 mars 2020 en remplacement de Monsieur Yves DUPRE, décédé.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

➤ **Jetons de présence**

Le Conseil propose de préserver des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour une enveloppe globale de 19 500 €.

➤ **Répartition du capital social**

Comme la loi nous en fait obligation, nous vous indiquons que la société « COGEVAL France SAS – Société pour le Conseil et la Gestion de Valeurs Mobilières » détient plus de 50% de votre capital. La société « COGEVAL Belgique SA. » détient plus de 15% mais moins de 33%. Le reste des titres est réparti entre les mains d'environ 180 actionnaires.

Les convocations prescrites ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Le Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport sur les comptes annuels ainsi que du rapport spécial sur les opérations faisant l'objet de l'article L 225-38 et suivant du Code de Commerce.

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver ces rapports.

Vous voudrez bien, ensuite passer au vote des résolutions à l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice écoulé, dans les conditions habituelles. La Direction Générale avait adressé préalablement à chaque fois à tous les administrateurs un projet de rapport, présentant de manière détaillée l'exposé qui leur serait présenté et l'ensemble des questions qui seraient discutées, adossées à la fourniture de divers documents servant de support.

Le Conseil d'Administration est composé de sept membres, dont deux qui sont des professionnels du monde de l'immobilier, actifs en région parisienne principalement. Ils ne font pas partie des actionnaires majeurs de la société, ni ne sont salariés ou anciens salariés. Cette situation leur permet de contribuer aux débats en toute indépendance par rapport à des intérêts économiques directs.

Le Directeur Général Délégué et le Directeur Général assurent la gestion courante de l'entreprise tout en appliquant la stratégie de développement validée par le Conseil. Ils lui rendent des comptes tout en restant en liaison avec le président du Conseil d'Administration tout au long de l'année.

Début 2020, soit après la fin de l'exercice, le directeur général délégué s'est adjoint un directeur opérationnel, destiné à le remplacer lorsqu'il quittera ses fonctions fin juin, après une longue période de collaboration et de préparation à la passation de pouvoirs.

Rappelons enfin que le code de gouvernement d'entreprise qui s'applique à notre société ainsi que les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont celles des sociétés cotées. La gestion du registre des actionnaires, de l'envoi des convocations à l'assemblée et des documents, pouvoirs et rapport annuel, sont délégués à la Société Générale.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2019

A l'Assemblée Générale de MAISON ANTOINE BAUD,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société MAISON ANTOINE BAUD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25/03/20 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe C3 de l'annexe des comptes annuels consacré aux immobilisations corporelles rappelle les méthodes utilisées pour le calcul des amortissements ou des dépréciations éventuelles de l'actif immobilisé.

Nous avons procédé par sondage à l'appréciation des méthodes ainsi retenues et procédé à des tests visant à vérifier par sondage leur application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 20/05/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons l'existence, dans le rapport de gestion et dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chamalières, le 25/05/2020

Le commissaire aux comptes

SAS WOLFF & Associés

Renaud MALET



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de MAISON ANTOINE BAUD,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société COGEVAL Belgique

Personne intéressée : Monsieur Alexandre LATTES, Président de votre société.

- Assistance dans la recherche et la gestion des investissements de votre Société par la société COGEVAL BELGIQUE moyennant une rémunération de 73 200 € HT pour l'exercice écoulé.

Avec la société SNC FONCIERE TRINITE SUD

- Avance non rémunérée d'un montant de 571 987.35 €.

Avec la société SNC DES BERGES DE SAINT DENIS

- Avance non rémunérée d'un montant de 840 285.15 €.

Fait à Chamalières, le 20/05/2020,

Le Commissaire aux Comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES

Renaud MALET



TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et les opérations sociales de l'exercice 2019, approuve le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion dont le compte rendu lui a été fait, accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé, et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice 1 470 737 €, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affectation suivante :

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante de ce résultat :

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Bénéfice net de l'exercice | 1 470 737 € |
| ▪ Report à nouveau antérieur | 2 500 000 € |
| ▪ Bénéfice distribuable | 3 970 737 € |
| ▪ A la distribution d'un dividende | 541 858,80 € |
| ○ Un dividende ordinaire de 2.80 € pour chacune des 193 521 actions composant le capital social, | |
| Ce dividende est éligible, pour les associés personnes physiques domiciliés en France à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts de 40%. Il sera mis en distribution le 15 septembre 2020 dans les caisses de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE. | |
| ▪ Aux autres réserves | 928 878 € |
| ▪ Au report à nouveau | 2 500 000 € |

Les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2016 : Dividende global de 580 563 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%
- 2017 : Dividende global de 541 858,80 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%,
- 2018 : Dividende global de 967 605 Euros – Éligible pour la totalité de son montant à l'abattement prévu par l'article 158-3 du CGI de 40%,

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve la poursuite des conventions antérieurement autorisées qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

Le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration est fixé à 19 500 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre LATTES domicilié 217, Avenue de Tervueren 1150 Bruxelles – Belgique, renouvelle le mandat de celui-ci pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le statut d'administrateur de Monsieur Thibaut d'Anterroches faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 25 mars 2020 en remplacement de Monsieur Yves Dupré, décédé.

En conséquence, Monsieur Thibaut d'Anterroches exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'à toute personne qui se substituera, à l'effet de mener à bonne fin les opérations et d'effectuer toutes formalités utiles et nécessaires.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF

	Exercice 2019			Exercice 2018
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement.....	12 982	12 982	-	
Concessions, brevets, et droits similaires.....	35 530	32 537	2 993	3 936
Immobilisations corporelles				
Terrains.....	17 007 984	632 065	16 375 919	14 004 754
Constructions.....	63 035 525	28 204 039	34 831 486	30 080 365
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	1 700	1 700	-	
Autres immobilisations corporelles.....	52 527	28 907	23 620	25 177
Immobilisations en cours.....	134 544		134 544	933 052
Immobilisations financières				
Autres participations.....	1 759		1 759	63 277
Autres titres immobilisés.....			-	
Autres immobilisations financières.....			-	
Total.....	80 282 551	28 912 229	51 370 323	45 110 561
ACTIF CIRCULANT				
Stock.....				
Avances et acomptes versés sur commandes.			-	3 804
Créances				
Clients et comptes rattachés.....	2 401 722	180 593	2 221 129	2 020 526
Autres créances.....	2 574 232		2 574 232	2 323 108
Divers			-	-
Valeurs mobilières de placement (Dont actions propres).....	205 222	5 774	199 449	205 646
Disponibilités.....	3 257 887		3 257 887	5 343 670
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance.....	24 288		24 288	179 228
Total.....	8 463 351	186 367	8 276 984	10 075 982
Charges à répartir sur plusieurs exercices.....				
Écarts de conversion actif.....				
Total général.....	88 745 902	29 098 596	59 647 307	55 186 543
RENVOIS				

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

PASSIF

	2019	2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1)(dont versé : 3 096 336).....	3 096 336	3 096 336
Primes d'émission, de fusion, d'apport.....	161 405	161 405
Écarts de réévaluation (2)(dont écart d'équivalence).....	2 482 425	2 482 425
Réserve légale (3).....	322 568	322 568
Réserves statutaires ou contractuelles.....	1 130 398	1 130 398
Réserves règlementées (3).....		
Autres réserves.....	17 529 874	15 312 334
Report à nouveau.....	2 500 000	2 500 000
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 470 737	3 185 145
Provisions réglementées.....	8 262	6 862
Total.....	28 702 006	28 197 474
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques.....	-	81 000
Provisions pour charges.....		
Total.....	-	81 000
DETTES (4)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5).....	26 245 796	21 204 998
Emprunts et dettes financières divers.....	1 735 151	1 486 452
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	196 017	536 690
Dettes fiscales et sociales.....	668 497	1 447 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	62 009	393 724
Autres dettes.....	77 936	95 426
Produits constatés d'avance (4).....	1 959 895	1 742 967
Total.....	30 945 301	26 908 070
Écarts de conversion passif.....		
Total général.....	59 647 307	55 186 543
RENOIS		
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital.....		
Réserve spéciale de réévaluation (1959).....		
(2) Dont Écart de réévaluation libre.....	2 482 425	2 482 425
Réserve de réévaluation (1976).....		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme.....		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.....	6 166 278	6 912 180
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	184	152

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue - Biens.....		
Production vendue - Services 7 578 940.....	8 476 249	7 578 940
Chiffre d'affaires nets 7 578 940.....	8 476 249	7 578 940
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9).....	150 393	387 279
Autres produits.....	51 196	1 492
Total des produits d'exploitation (2) (I)	8 677 838	7 967 711
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises (y compris droits de douane).....		
Autres achats et charges externes (3) et (6 bis).....	1 413 040	1 188 152
Impôts, taxes et versements assimilés.....	1 216 654	1 346 006
Salaires et traitements.....	339 225	312 451
Charges sociales (10).....	144 962	132 624
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 318 011	2 645 739
Dotations d'exploitation { Sur immobilisations : dotations aux provisions		
{ Sur actif circulant : dotations aux provisions	50 724	151 961
{ Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges.....	104 095	133 322
Total des charges d'exploitation (4) (II)	6 586 711	5 910 255
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II).....	2 091 126	2 057 456
Bénéfice attribué ou perte transférée.....		468 238
Perte supportée ou bénéfice transféré.....	(421)	
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (5).....	301 350	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)...		
Autres intérêts et produits assimilés (5).....	30 616	213 176
Reprises sur provisions et transferts de charges.....		
Différences positives de change.....		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.....	38 972	18 403
Total des produits financiers (V)	370 938	231 579
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions.....	5 491	
Intérêts et charges assimilées (6).....	434 326	340 541
Différences négatives de change.....		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.....		
Total des charges financières (V)	439 817	340 541
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI).....	(68 880)	(108 962)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS..... (I - II + III - IV + V - VI)	2 021 825	2 416 732

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....	853	22 374
Produits exceptionnels sur opérations en capital.....	163 002	4 101 891
Reprises sur provisions et transferts de charges.....	-	491
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	163 855	4 124 756
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis).....		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital.....	36 954	1 887 864
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions.....	36 060	39 574
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	73 014	1 927 437
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII).....	90 841	2 197 319
Impôts sur les bénéfices.....	641 929	1 428 905
Total des produits (I + III + V+ VII)	9 212 630	12 792 284
Total des charges (II + IV + VI+ VIII + IX + X)	7 741 893	9 607 138
5 - BÉNÉFICE OU PERTE		
(Total des produits - Total des charges).....	1 470 737	3 185 145

RENOIS		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme.....		
(2) Dont { produits de locations immobilières { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (8)		
(3) Dont { crédit-bail mobilier { crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8).....		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées.....		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées.....		
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I).....		
(9) Dont transfert de charges.....	47 300	72 538
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13).....		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits).....		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges).....		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels.....		
VNC éléments cédés	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités	33 954	
Dégrèvement d'impôts		853
Autres produits exceptionnels		43 002
Amortissements dérogatoires	1 399	-
Produits des cessions d'éléments d'actifs		120 000
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs.....	Charges antérieures	Produits antérieurs

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2015	2016	2017	2018	2019
I Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital	3 096 336	3 096 336	3 096 336	3 096 336	3 096 336
b) Nombre d'actions émises	193 521	193 521	193 521	193 521	193 521
II Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	6 137 910	6 234 879	7 159 863	7 578 940	8 476 249
b) Bénéfice avant impôts, amortis. et provisions	4 487 647	5 305 069	4 730 121	7 136 092	5 419 859
c) Impôts sur les bénéfices	712 887	956 959	595 704	1 428 905	641 929
d) Bénéfice après impôts, amortis. et provision	1 527 857	1 805 351	1 278 495	3 185 145	1 470 737
e) Montant des bénéfices distribués	812 788	812 788	580 563	541 859	967 605
III Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, avant amortis. et provis.	19.51	22.47	21.36	29.49	24.69
b) Bénéfice après impôts, amortis. et provision	7.90	9.33	6.61	16.46	7.60
c) Dividende versé à chaque action	4.20	3.00	2.80	5.00	2.80
IV Personnel					
a) Nombre de salariés	6.5	5	5	5	5
b) Montant de la masse salariale	356 118	282 880	274 300	312 450	339 225
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	154 412	119 197	117 036	132 624	144 962

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS		PARTICIPATIONS	S.N.C FONCIÈRE TRINITÉ SUD	S.N.C DES BERGES SAINT DENIS
Capital			1.5	0.5
Quote-part du capital détenu en %			99	50
Valeur d'inventaire des titres détenus	Brute		1	0.2
	Nette			
C.A du dernier exercice HT 31.12.2019			294	710
Bénéfice ou perte du dernier exercice			162	281
Dividende Encais. par la Société au cours de l'exercice			161	141